

## LES AIDES SOCIALES

### **IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE REMPLIR ET DEPOSER LES 2 DOSSIERS**

**Ces aides concernent uniquement les lycéens.**

**Les étudiants relèvent du CROUS**

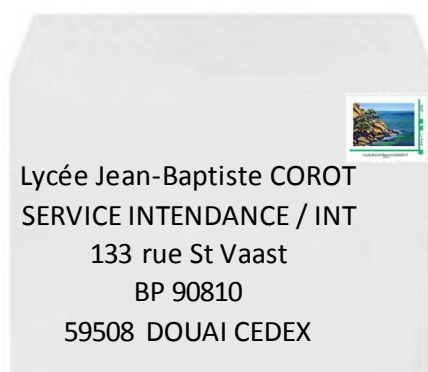
### LA DEMANDE DE FONDS SOCIAL LYCEEN

La demande d'aide du fonds social lycéen est une aide spécifique au lycée. Elle se base sur les revenus imposables et la situation familiale.

Vous pouvez demander une aide pour l'internat, les voyages, les sorties, un abonnement théâtre...

Pour cela vous pouvez imprimer la demande dans « [FORMULAIRE FONDS SOCIAL](#) » et nous la retourner avec les pièces demandées soit :

- En déposant le dossier à l'Intendance
- En l'envoyant par courrier



Vous pouvez aussi demander un dossier à l'intendance si vous ne pouvez pas l'imprimer vous-même.  
**Les demandes sont annuelles**

**Le dossier complet est à nous rendre avant la date figurant sur le formulaire**

## LA DEMANDE D'AIDE ACADEMIQUE

La demande d'aide Académique est une aide spécifique aux internes.  
Pour cela vous pouvez imprimer la demande dans « [FORMULAIRE AIDE ACADEMIQUE](#) » et nous la retourner avec les pièces demandées par les moyens énoncés ci-dessus

Vous pouvez aussi demander un dossier à l'intendance si vous ne pouvez pas l'imprimer vous-même.  
**Les demandes sont annuelles**

**Le dossier complet est à nous rendre avant la date figurant sur le formulaire**